

Lévesque, Claudette

De: Greffe
Objet: R-4128-2020 - Révision de la décision D-2020-077 - N/Réf.: R060961 JC
Pièces jointes: 2020-07-15_R-4128-2020_Demande irrecevabilité et contestation.pdf; 2020-07-15 _R-4128-2020_LET DUBOIS_Demande et contestation.pdf

De : Benoit Laliberte <benoit.laliberte@tnwcorp.com>

Envoyé : 15 juillet 2020 10:49

À : Lefebvre, Julie <lefebvre.julie@hydroquebec.com>; Greffe <Greffe@regie-energie.qc.ca>; Dubois, Véronique <veronique.dubois@regie-energie.qc.ca>

Cc : AHQ-ARQ (Me Steve Cadrin) <scadrin@dhcavocats.ca>; Bitfarms (Me Pierre-Olivier Charlebois - Fasken) <pcharlebois@fasken.com>; Me Michel Gauthier (CETAC) <mgauthier@geass.ca>; agauthier@geass.ca; cardinal.joelle@hydroquebec.com; Galarneau.Francois-Olivier@hydro.qc.ca; Fillion, Éric <Fillion.Eric@hydro.qc.ca>; Dubois, Rémi <Dubois.Remi@hydro.qc.ca>; paule.hamelin@gowlingwlg.com; nicolas.dube@gowlingwlg.com

Objet : RE: R-4128-2020 - Révision de la décision D-2020-077 - N/Réf.: R060961 JC

Mme Lefebvre,

Nous avons bien pris connaissance de la lettre du Distributeur ainsi que de sa DEMANDE EN IRRECEVABILITÉ ET CONTESTATION DE LA DEMANDE AMENDÉE DE RÉVISION DE LA DÉCISION D-2020-077 DU DOSSIER R-4045-2018, PHASE 1 ET CONTESTATION DE LA DEMANDE DE SURSIS D'EXÉCUTION

Je souhaite déjà informer la Régie que nous allons répondre à cette demande du Distributeur en plus de déposer une nouvelle affidavit sur l'état actuel réel de la preuve que le Distributeur refuse de divulguer.

En d'autre mot, nous allons déposer la preuve nécessaire que le distributeur n'a plus que 31.5 MW approximativement selon nos recherches en opération sur les 158 MW annoncé durant les procédures et au moins 10 des soumissionnaires n'ont pas procédé aux ententes de travaux et de mise en service dont un de 20MW à lui seul. Nous allons faire entendre certains témoins en temps et lieu. Sur les 210 MW de contrat de l'AREQ il reste moins de 40MW en opérations. Le reste ont fermé leur portes.

À toute fin pratique ce dossier est terminé et cette requête ne sert qu'à essayer de ne pas fournir la preuve demandée et de plutôt espérer mettre un tarif en place pour aller chercher 300 heures de délestage « gratuit » sur les survivants et d'éviter d'avoir à admettre les erreurs et mettre fin au processus par eux-mêmes.

Nous allons défendre notre position avec vigueur. Reste à savoir si la haute direction d'Hydro-Québec ou le bureau du Ministre exerceront (encore une fois) une pression politique sur la suite de ce dossier auprès de la Régie. Nous sommes prêts à défendre notre Demande de Révision de la

Décision (et cette demande) jusqu'en Cour d'Appel du Québec si nécessaire. La Régie a rendu une décision claire et exécutoire le 28 Février et les Régisseurs d'une nouvelle formation devons réviser la décision procédural de Juin dernier ou un tribunal devra la faire respecter et l'entériner – Full Stop.

Me Gauthier est en vacance de retour le 27 Juillet. SVP prendre note que nous allons déposer notre réplique et affidavit très rapidement après cette date.

Respectueusement,



Benoit Laliberté

Chief Executive Officer

Investel Capital Corp

5201 Blue Lagoon Drive - 8th floor

Miami, Florida, USA

33126

T: (514) 313-3432

M: (305) 915-8283

E: benoit.laliberte@investel.com

